## MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

# REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Ville de	Saint	Etienne	du	Rouvray
----------	-------	---------	----	---------

Objet de la consultation :

# GROUPEMENT DE COMMANDES VILLE DE SAINT ETIENNE DU ROUVRAY ET CAISSE DES ECOLES LOCATION ET ENTRETIEN DE VETEMENTS DE TRAVAIL ET DE LINGE

Etablie en application du Code des Marchés publics - Décret n°2006-975 du 1er août 2006

La procédure de consultation utilisée est la suivante : Procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des marchés publics

Date et heure limites de remise des offres : 20 mars 2008 - 12h

# **REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

# **SOMMAIRE**

1. Objet de la consultation	3
2. Etendue de la consultation	3 3
3. Dispositions générales	3
3.1. Décomposition du marché	3 3
3.2. Marché à bons de commande	3
3.3. Conditions de participation	4
3.4. Forme juridique de l'attributaire	4
3.5. Contenu du dossier de consultation	4
3.6 Modification de détail au dossier de consultation	4
3.7 Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique	4
3.8 Mode de règlement	4
4. Maintenance ou suivi	5
5. Délais d'exécution	5
6. Délais de validité des propositions	5
7. Présentation des propositions	5 5
7.1. Documents à produire	5
7.2. Langue de rédaction des propositions	6
7.3. Unité monétaire	6
8. Conditions d'envoi ou de remise des plis	6
9. Jugement des candidatures	6
10. Jugement des offres	6
11. Négociation	6 7
12. Variantes-Options	8
12.1 Variantes	8
12.2 Options	8
13. Echantillons	8
14. Renseignements complémentaires	9

## Personnes publiques qui passent les marchés

Groupement de commandes composé de la ville de Saint-Étienne-du-Rouvray et de la Caisse des Ecoles.

Le Groupement, conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics Français, a été créé en vue de la passation d'un marché de location et d'entretien de linge et de vêtements de travail par chacun des membres du groupement.

Chaque membre assure seul la signature et l'exécution du marché de location et d'entretien le concernant.

La ville de Saint-Étienne-du-Rouvray est chargée de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du cocontractant.

Coordonnateur : Ville de Saint-Étienne-du-Rouvray

# Article 1 - Objet de la consultation

La consultation porte sur les prestations désignées ci-après :

« Location et entretien du linge des écoles, des vêtements de travail du personnel de la cuisine François Rabelais et des équipes d'entretien »

## Article 2 - Etendue de la consultation

Procédure adaptée passée en application de l'article 28 du Code des marchés publics. La forme du marché revêt le caractère d'un service.

Marché fractionné à bons de commande.

# Article 3 - Dispositions générales

# 3-1-Décomposition du marché

## 3-1-1-Tranches

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

## 3-1-2-Lots

Il est prévu deux lots dont un lot réservé.

- Lot 1 : Location et entretien des vêtements de protection du personnel de la cuisine F Rabelais pour la caisse des écoles et Location et entretien des vêtements de protection du personnel des équipes d'entretien spécialisé pour la ville de Saint-Etienne-du-Rouvray
- Lot 2 : Location et entretien du linge des écoles pour la ville de Saint-Etienne-du-Rouvray (Lot réservé pour un CAT).

## 3-2-marché à bons de commande

Les montants minimum et maximum HT sont susceptibles de varier entre :

Lots	Montant minimum en euros HT <b>pour 12 mois</b>	Montant maximum en euros HT <b>pour 12mois</b>
Lot 1 : location et entretien des vêtements de protection du personnel de la cuisine F Rabelais pour la caisse des écoles	1 500	18 000
Lot 2 : entretien et location du linge des écoles pour la ville de Saint-Etienne-du- Rouvray (Lot réservé pour un CAT)	13 000	30 000

Ces montants annuels s'appliqueront également en cas de reconduction(s) de chacun des marchés décidée(s) par le pouvoir adjudicateur.

## 3-3-Conditions de participation

La présente consultation s'adresse à des fournisseurs spécialisés dans le cadre de l'objet de la consultation.

Le lot n°2 est réservé à des entreprises adaptées ou à des établissements et services d'aide par le travail dont l'agrément est en cours, conformément aux dispositions de l'article 15 du Code des marchés publics.

## 3-4-Forme juridique de l'attributaire

Aucune forme de groupement n'est imposée par la personne publique.

La personne publique interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

#### 3-5-Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation (liste des pièces à fournir au candidat par l'acheteur public) comprend les documents suivants :

- le règlement de la consultation,
- l'acte d'engagement,
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières,
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières,
- les mémoires techniques
- le cadre de réponse concernant la facturation pour le lot 1
- le Bordereau de Prix Unitaire
- le Devis Quantitatif Estimatif
- la charte du logo de la Ville

## 3-6-Modification de détail au dossier de consultation

La personne publique se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront, alors, répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 3-7-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

En vertu de l'article 41 CMP, le dossier de consultation des entreprises (DCE) est remis gratuitement sur demande écrite adressée au Département des restaurants municipaux place de la libération. BP 458/76806 Saint-Étienne-du-Rouvray cedex.

Il peut être également téléchargé sur le site http://www.ville-saintetiennedurouvray.fr

## 3-8-Mode de règlement

Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif suivi d'un virement.

## Article 4 - Maintenance ou suivi

Les modalités du suivi des prestations sont fixées le Cahier des Clauses Techniques Particulières.

Groupement de commandes – Ville de Saint-Étienne-du-Rouvray et Caisse des écoles - location et entretien	Page 4/11

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

## Article 5 - Délais d'exécution

Les délais d'exécution figurent à dans le CCAP...

# Article 6 - Délais de validité des propositions

Le délai de validité des propositions est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions à l'article 8 du présent règlement.

# Article 7 - Présentation des propositions

## 7-1-Documents à produire

Les entreprises auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- déclaration sur l'honneur que le candidat remplit ses obligations visées aux articles 45 et 46 du Code des marchés publics dûment remplie, datée, tamponnée et signée,
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics concernant les interdictions de soumissionner
- Déclaration unique de candidature (ou DC4, DC5 ou forme libre) ci-joint dûment rempli et signé,
- Le cas échéant la copie du jugement de mise en redressement judiciaire,
- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé,
- Pour le lot 2, le candidat devra impérativement fournir une copie de l'arrêté préfectoral le définissant en tant qu' « Etablissement ou service d'aide par le travail ».

En application de l'article 46 du code des marchés publics, le marché ne pourra être attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents en matière d'obligations sociales et fiscales dans un délai d'une semaine ainsi qu'une attestation d'assurance de responsabilité civile en cours de validité et garantissant l'objet du marché.

# <u>Pièces à fournir obligatoirement sous peine d'exclusion</u>:

Un projet de marché comprenant : Ces documents, constituant l'offre,

- Un acte d'engagement (A.E.) : cadre ci-joint à compléter
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification.
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification
- Les bordereaux des prix unitaires : cadre cì-joint à compléter
- le cadre de réponse concernant la facturation pour le lot 1
- Les devis quantitatifs estimatifs (à compléter)
- Les mémoires techniques : cadre ci-joint à compléter ou sur papier libre
- Les échantillons,
- Les fiches techniques du linge et vêtements de travail

## Le mémoire technique devra expliquer :

- Les modalités d'organisation et de sécurisation des approvisionnement ;
- Les modalités de suivi des prestations (suivi informatisé, carnet de liaison en ligne, procédure qualité) ;

- la démarche environnementale développée par l'entreprise (qualité écologique des produits d'entretien susceptibles d'être utilisés, démarche environnementale au sein de l'entreprise).

# 7-2-Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

## 7-3-Unité monétaire

Les candidats sont informés que la personne publique conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

# Article 8 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

## Remise des plis sur support papier :

Les candidats transmettent leur proposition sous pli cacheté. (mécanisme de la double enveloppe non obligatoire)

Porter la mention: « Offre pour, LOCATION ET ENTRETIEN DE VETEMENTS DE TRAVAIL ET DE LINGE – Ne pas ouvrir » Lot  $n^{\circ}$ 

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en français ainsi que l'ensemble des documents associés.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager la société.

Elles devront être remises contre récépissé au service accueil général / courrier de la Mairie de SAINT ETIENNE DU ROUVRAY avant 12H00, le 20/03/2008, ou si elles sont envoyées par la poste, devront l'être à cette même adresse, par pli recommandé avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant ces mêmes date et heure limites.

à l'adresse suivante :

Mairie de SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY
Service Accueil/courrier

Service Accueil/courrier Place de la Libération B.P. 458 76806 SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées au présent règlement de la consultation ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus.

La personne publique n'accepte pas le dépôt des plis par voie électronique.

# Article 9 - Jugement des candidatures

Les candidats seront admis dès lors qu'ils présentent les capacités techniques, professionnelles et financières jugées suffisantes en raison de l'objet et du montant du marché.

# Article 10 - Jugement des offres

En cas de discordance constatée dans l'offre du candidat entre les prix du ou des détail(s) estimatif(s) ou DPGF et ceux du bordereau de prix unitaires, ceux sont les prix du bordereau qui prévaudront, le ou les détail(s) estimatif(s) / DPGF étant alors rectifié(s).

Si ce ou ces détail(s) estimatif(s) comporte(nt) des erreurs de multiplication, d'addition ou de report, elle(s) sera(seront) également rectifiée(s).

Pour le jugement de la consultation, c'est le montant du ou des détail(s) estimatif(s) (le cas échéant corrigé) qui sera pris en considération, l'acte d'engagement étant rectifié le cas échéant.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera jugée selon les critères de choix et la pondération :

Critères de jugement des offres pondérés de la façon suivante :

## Pour le lot n°1

Critères	Pts	Critères d'analyse	Pts
Prix des prestations (50 %)		Entretien hebdo du linge : apprécié au regard du devis estimatif	24
		Interventions ponctuelles supplémentaires (BPU)	4
		Modalité de facturation : appréciée au regard du cadre de réponse et de l'exemple de facture fournie par les candidats	2
Valeur technique de la prestation (20 %)	30	Modalités d'organisation de la prestation et de sécurisation des approvisionnements	15
Apprécié au regard des éléments fournis dans le mémoire technique		Modalités de suivi des prestations	7.5
		Démarche environnementale	7.5
Qualité des vêtements proposés (20%)	30	Appréciée au regard des fiches techniques et des échantillons fournis	30
Délai d'exécution (10%)	30	Pour la 1 <sup>ère</sup> livraison des vêtements et l'équipement d'un agent nouvellement embauché (acte d'engagement article 9)	30

#### Pour le lot n°2:

Critères	Pts	Critères d'analyse	Pts
Prix des prestations (50 %)		Entretien hebdo du linge : apprécié au regard du devis estimatif	25
		Interventions ponctuelles supplémentaires (BPU)	5
Valeur technique de la prestation (40 %)	30	Modalités d'organisation et de sécurisation des approvisionnement	20
Apprécié au regard des éléments fournis dans le mémoire technique		Modalités de suivi des prestations	5
		Démarche environnementale	5
Qualité du linge proposé (10%)	30	Appréciée au regard des fiches techniques et de l'échantillon	30

## **ARTICLE 11 - NEGOCIATION**

A l'issue d'une première analyse des offres, des négociations sont susceptibles d'être engagées avec le ou les candidats ayant présenté les meilleures offres. Dans ce cadre, trois candidats au moins seront sélectionnés. Ces négociations auront lieu par écrit (courrier/mail/fax).

Elles pourront se dérouler en plusieurs phases donnant lieu à l'élimination progressive des offres jugées inadaptées en fonction des critères de jugement des offres indiqués cidessus.

Un courrier sera alors adressé aux candidats concernés précisant les conditions de la négociation.

De manière générale, les candidats sont informés que les négociations pourront porter sur : le prix.

Dans tous les cas, chaque nouvelle offre faite par les candidats devra être transmise obligatoirement par un écrit original signé par l'entreprise, sous enveloppe cachetée en indiquant les mêmes informations que celles visées ci-dessous.

Les offres finales seront intégrées à l'analyse des offres pour un classement final des entreprises.

# **Article 12 - Variantes-Options**

### 12-1-Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

## 12-2-Options

Sans objet.

## Article 13 - Echantillons

de vêtements de travail et de linge

Le candidat devra fournir à ses frais (sous peine de rejet de leur offre) un échantillon de chaque article pour le lot n°1 et une bavette pour le lot n°2. Ces échantillons seront identifiés par une étiquette du fournisseur personnalisée.

Au cas où le matériel commandé ne pourrait être fourni, aucune substitution ne saurait être acceptée sans un accord préalable de la ville de Saint-Étienne-du-Rouvray.

Ces derniers doivent pouvoir permettre de formuler rapidement un avis de valeur technique du produit proposé.

Ces échantillons devront obligatoirement être livrés en une seule fois, à la cuisine F.Rabelais

Les échantillons des candidats non retenus pourront être repris auprès du service des restaurants municipaux (Mmes Alvès ou Goupil) pendant le délai d'1 mois, à compter de la date d'envoi de la lettre les informant du rejet de leur offre.

Les échantillons sont à livrer à l'adresse suivante:

Cuisine F.Rabelais Rue du champ des Bruyères 76800 Saint Etienne du Rouvray

Proupement de commandes - Ville de Saint-Étienne-du-Rouvray et Caisse des écoles - location et entretien	Page 8/11

# Article 14 - Renseignements complémentaires

Aucune information administrative et technique ne sera donné par téléphone. Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir 15 jours au moins avant la date limite de remise des offres une demande écrite à :

M. Christian Debruyne

Mail: <a href="mailto:cdebruyne@ser76.com">cdebruyne@ser76.com</a>
Ou par fax au: 02 32 95 15 64

## Annexe n°1: Echantillons à fournir Lot n°1

Caractéristiques techniques du produit	Caractéristiques
Veste de cuisinier homme logo Saint Etienne du Rouvray poitrine. coton 50%/polyester 50% avec poche sur manche gauche, col officier, double rangée de pressions blanches sur large plastron en V, poche poitrine intérieur.	Couleur blanche
Veste de cuisinier femme logo Saint Etienne du Rouvray poitrine. 100% coton, col officier, manche longue, fermeture de côté à bouton et pinces dans le dos.	Couleur blanche
Pantalon de cuisinier homme logo Saint Etienne du Rouvray niveau poitrine. polyester coton, pied de poule, braguette à fermeture à glissière, pinces devant et élastique latéral.	Pied de poule
Pantalon de cuisinier femme logo Saint Etienne du Rouvray niveau poitrine. polyester coton, taille entièrement élastique et entrejambe de 80 cm, coloris ligné marine	Pied de poule
Blouse de magasinier homme logo Saint Etienne du Rouvray niveau poitrine.	Couleur grise ou bleue ou autre proposition
Blouse blanche logo Saint Etienne du Rouvray niveau poitrine.	Couleur blanche
Pantalon homme pour magasinier- en mélange poly coton – braguette avec fermeture glissière + bouton  Pantalon homme pour chauffeur livreur- en mélange poly coton –	couleur du vêtement : gris ou bleu marine ou autre proposition. couleur du vêtement : gris ou bleu
braguette avec fermeture glissière + bouton  Pantalon femme pour chauffeur livreur- en mélange poly coton avec fermeture bouton	marine ou autre proposition.  couleur du vêtement : gris ou bleu marine ou autre proposition
Chemise chauffeur livreur et magasinier homme en mélange poly coton	couleur du vêtement : gris ou bleu marine ou autre proposition .
Chemise chauffeur livreur femme en mélange poly coton	couleur du vêtement : gris ou bleu marine ou autre proposition .
Tablier à bavette en coton	Couleur blanche
Gilet anti froid blanc  Pantalon homme en mélange poly coton avec fermeture bouton	Fermeture glissière - 4 poches couleur du vêtement : gris ou bleu
Pantalon femme en mélange poly coton avec fermeture bouton	marine. couleur du vêtement : gris ou bleu marine.
Chemise homme à manche courte en mélange poly coton	couleur du vêtement : gris ou bleu marine.
Chemise femme à manche courte en mélange poly coton	couleur du vêtement : gris ou bleu marine.
Polo en coton	Couleur blanche

## Lot n°2

Une bavette à fournir permettant d'apprécier la qualité des tissus, pour information l'attributaire devra livrer en moyenne 2400 unités chaque semaine en période scolaire pour fournir l'ensemble des écoles maternelles.

Groupement de commandes – Ville de Saint-Étienne-du-Rouvray et Caisse des écoles - location et entretien de vêtements de travail et de linge	Page 10/11
PEGLEMENT DE LA CONSULTATION	

#### Annexe n°2

## **NOTE D'INFORMATION**

## pièces à fournir par l'attributaire d'un marché

Il est précisé, <u>à titre informatif</u>, par la présente note, qu'une fois l'attributaire du marché désigné, ce dernier devra fournir, **s'il ne l'a pas déjà fait**, les documents détaillés ci-après afin de se voir notifier le marché :

- L'attestation tamponnée et/ou signée par le Trésor Public, certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire en matière fiscale, au 31 décembre de l'année n-1 antérieure à la date prévisionnelle d'exécution du marché : DC7 ou les certificats CERFA 1,2 et 3
- Attestation d'assurance de responsabilité civile et décennale
- Les documents demandés à l'article R 324-4 du Code du travail :
  - Pour les entreprises de travail temporaire, l'attestation de garantie financière prévue à l'article L. 124-8
  - Pour les personnes physiques ou morales ayant commencé leur activité depuis moins d'un an, le récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises
  - Lorsque l'immatriculation du cocontractant au registre du commerce ou au répertoire des métiers est obligatoire ou lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée, l'un des documents suivants :
- Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (RM ou K bis);
- L'attestation tamponnée et/ou signée par l'URSAFF, certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire en matière sociale, au 31 décembre de l'année n-1 antérieure à la date prévisionnelle d'exécution du marché (le cas échéant intégrée au DC7)
- L'attestation tamponnée et/ou signée par l'ASSEDIC, certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire en la matière, au 31 décembre de l'année n-1 antérieure à la date prévisionnelle d'exécution du marché (le cas échéant intégrée au DC7)
- L'attestation tamponnée et/ou signée par la caisse de congés payés auprès de laquelle cotise l'attributaire, et attestant du paiement au 31 décembre de l'année n-1 antérieure à la date prévisionnelle d'exécution du marché.
- Si les congés payés sont réglés directement par l'attributaire à ses employés, celui-ci fournira une déclaration sur l'honneur décrivant cet état et affirmant être à jour du paiement au 31 décembre de l'année n-1 antérieure à la date prévisionnelle d'exécution du marché.

Groupement de commandes - Ville de Saint-Étienne-du-Rouyray et Caisse des écoles - location et entretien	Page 11/11

de vêtements de travail et de linge